

## Déclaration des conseillers municipaux de la liste minoritaire (CM du 21/03/26)

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs du Conseil Municipal,

Depuis de nombreuses années, vous n'avez pas eu au sein du conseil, des élus issus d'une autre liste. A ce titre, nous souhaitons formuler et réaffirmer les principes fondamentaux qui doivent guider le fonctionnement de notre conseil municipal et la conduite des affaires communales.

Tout d'abord, nous insistons sur la nécessité d'un cadre respectueux des personnes et des fonctions. Les échanges et les débats doivent se tenir dans le respect des personnes, excluant toute attaque personnelle, propos déplacés ou misogynes et menaces ou intimidations, conformément aux principes déontologiques applicables aux élus. Le respect de chacun constitue, en effet, une condition essentielle au bon exercice de la démocratie locale. **A ce titre, nous vous demandons de nous indiquer si un référent de déontologie existe et si tel n'est pas le cas, de mettre en application sa désignation comme le prévoit la Charte de l'Élu.**

De plus, en totale transparence et conformément au droit à l'information des conseillers municipaux, l'ensemble des documents relatifs aux projets en cours et aux affaires communales, y compris leurs annexes, doit être communiqué de manière exhaustive à l'ensemble des membres du Conseil, en amont et dans les délais de prévenance. Nous estimons que toute rétention ou sélection des informations constituerait une entrave à l'exercice de notre mandat.

Il en va de même pour les documents -annexes comprises-, qui constituent l'ordre du jour et qui sont présentés aux conseils municipaux. **A ce titre, nous demandons que ces documents, ainsi que leurs annexes, soient associés aux procès-verbaux, consultables par l'ensemble des administrés.**

De même, dans un souci d'inclusion et de proximité, défendues, également, ardemment lors de la campagne, par la liste élue majoritairement, **nous vous demandons de bien vouloir mettre en place, à destination des administrés éloignés des débats démocratiques en raison de leur impossibilité de se déplacer aux séances du Conseil :**

**1- l'enregistrement vidéo**

**2- et la mise en ligne des Conseils Municipaux sur le site officiel de la Mairie, comme cela existe dans beaucoup de collectivités désormais.**

Toujours en terme de communication et de proximité, **nous souhaitons bénéficier, dans le cadre légal de la libre expression, d'une page dans le bulletin communal, afin de nous garantir un espace de communication propre et d'évoquer les sujets impactant la vie locale.**

Concernant le fonctionnement interne, nous rappelons que le Conseil Municipal ne forme qu'un, et qu'une répartition démocratique dans l'ensemble des instances est entendue et attendue. **Nous vous proposerons donc des noms pour intégrer les commissions communales.**

Enfin, nous souhaitons que le conseil municipal remplisse pleinement son rôle d'instance de débat, d'éclairage et de décision. Chaque conseiller municipal doit pouvoir exercer sa mission dans des conditions garantissant l'information, la transparence et le respect.

**Nous vous demandons, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir considérer ces éléments et d'accéder à nos requêtes,** afin de garantir le fonctionnement démocratique futur de notre assemblée et une gestion communale respectueuse de tous les élus et des citoyens.  
Merci.